



VISITEURS

Protocole de biosécurité en situation courante

Ce protocole présente des **mesures de biosécurité en situation courante (niveau vert)** recommandées par l'EQCMA pour prévenir l'introduction ou la propagation de toute maladie sur les sites de production avicole. Les mesures de biosécurité en situation courante (niveau vert) s'appliquent en tout temps et sont la base du maintien de l'intégrité sanitaire des zones de biosécurité d'un site de production.

Les « **Instructions générales** » doivent être consultées pour comprendre la description des trois niveaux de biosécurité, l'établissement des zones de biosécurité, le schéma des zones de transition, l'explication des clientèles cibles, les étapes de contrôle d'une maladie déclarable et pour les définitions des équipements de protection individuelle (ÉPI), des types de visite et de sites de production cités dans ce protocole.



VISITE À UN SITE DE PRODUCTION AVICOLE

- Respecter les mesures de biosécurité demandées par le producteur et celles décrites dans ce protocole :
 - Faire la visite si le service demandé est essentiel et éviter les visites non essentielles ;
- S'assurer que le véhicule utilisé est visiblement propre, sans contamination visible de fumier ou d'excréments d'animaux :
 - Privilégier des tapis de sol en matériau lavable pour l'habitacle du véhicule ;
 - Définir une section « propre » et une section « contaminée » dans le véhicule :
 - Dans la section propre, ranger des ÉPI (survêtements en tissu ou jetables, couvre-chaussures, gants, bonnets), des produits désinfectants (serviettes nettoyantes, gel désinfectant, désinfectant en aérosol) et autres équipements propres (sacs ou contenants de transport, etc.) ;
 - Dans la section contaminée, placer un contenant ou des sacs hermétiques pour les ÉPI et les équipements utilisés lors de la visite ;
- Planifier l'ordre de visite selon le statut de santé ou du type de production sur le site :
 - Les troupeaux en santé avant ceux à risque ;
 - Les troupeaux reproducteurs avant les troupeaux commerciaux ;
 - Les jeunes oiseaux avant les plus vieux ;
- Tenir un registre de tous les sites de production visités.



ACCÈS À LA COUR (ZAC) D'UN SITE DE PRODUCTION

- Se stationner à l'extérieur de la cour (ZAC) et utiliser le stationnement pour les visiteurs, lorsque disponible ;
- Respecter les consignes de circulation dans la cour (ZAC), le cas échéant :
 - Respecter les barrières ou les enseignes de biosécurité ;
 - Emprunter le chemin indiqué pour les véhicules des visiteurs ;
 - Conduire lentement et éviter de circuler dans les trous d'eau, la boue et le fumier ;
 - Éviter de se stationner à proximité des poulaillers (ZAR) ou dans la trajectoire du vent provenant des poulaillers (ZAR).



ENTRÉE DANS LE POULAILLER (ZAR) D'UN SITE DE PRODUCTION

- Planifier l'introduction et la sortie des ÉPI et des équipements apportés :
 - Déterminer préalablement les sacs ou les contenants nécessaires pour le transport des ÉPI et des équipements ;
 - Nettoyer et désinfecter tout équipement utilisé avant leur entrée et après leur sortie du poulailler (ZAR) ;
- Accéder au poulailler (ZAR) par l'entrée (PAC) dédiée aux personnes :
 - Appliquer les mesures de biosécurité lors de l'entrée et de la sortie du poulailler (ZAR) en respectant les espaces de la zone de transition à 2 ou 3 espaces ;
 - Suivre les étapes suivantes lors de la présence d'une zone de transition à 2 espaces :
 - À l'entrée :
 - ◆ Laisser les vêtements d'extérieur dans l'espace extérieur de la zone de transition ;
 - ◆ Se laver les mains avec du savon et de l'eau ou du gel désinfectant ;
 - ◆ Signer le registre des visiteurs ;
 - ◆ Mettre des couvre-chaussures en passant la délimitation physique ;
 - ◆ Revêtir les ÉPI dans l'espace intérieur de la zone de transition en respectant cet ordre : un survêtement en tissu ou jetable, un bonnet et des gants ;
 - À la sortie :
 - ◆ Nettoyer et désinfecter les équipements dans l'espace intérieur de la zone de transition et les transférer dans l'espace extérieur ;
 - ◆ Enlever le survêtement et le bonnet portés lors de la visite dans l'espace intérieur de la zone de transition ;
 - ◆ Placer le survêtement en tissu et les équipements dans un sac en plastique propre pour le transport vers le véhicule ;
 - ◆ Enlever les couvre-chaussures et les gants jetables en passant la délimitation physique vers l'espace extérieur de la zone de transition ;
 - ◆ Jeter tous les ÉPI jetables dans la poubelle de l'espace intérieur de la zone de transition ;
 - ◆ Se laver les mains avec du savon et de l'eau ou du gel désinfectant avant la sortie de l'entrée (PAC).